

Orientations du Parlement pour le budget 2021 de l'Union: Section III - Commission européenne

Le budget 2021 de l'Union devrait être le premier budget relevant du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. Le Parlement européen contribue à l'élaboration des propositions pour le budget de l'Union européenne de l'année prochaine en adoptant ses «orientations». Le projet d'orientations adopté par la commission des budgets présente les priorités du Parlement pour le budget 2021 de l'Union: atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et soutenir la relance, en se fondant sur le pacte vert pour l'Europe et la transformation numérique. Le Parlement devrait adopter ses orientations lors de la période de session de juin, avant l'adoption par la Commission de sa proposition de projet de budget pour 2021, prévue le 24 juin 2020.

Contexte

Même si c'est à la Commission européenne qu'il incombe de proposer un projet de budget pour l'année à venir, les deux branches de l'autorité budgétaire de l'Union (le Parlement européen et le Conseil) jouent leur rôle en amont de la présentation du projet. Le Conseil a adopté le 18 février 2020 ses [priorités pour le budget 2021 de l'Union](#). Ces dernières années, le Parlement a instauré un débat budgétaire annuel, avec adoption des orientations en mars. Cependant, cette année, l'adoption des orientations du Parlement a été repoussée au mois de juin à cause de la crise du coronavirus. Le budget 2021 de l'Union est en cours d'élaboration dans un contexte très incertain du fait du retard pris dans les négociations du CFP 2021-2027 et des conséquences inattendues et considérables de la crise du coronavirus.

Le 13 mai 2020, étant donné que les négociations du CFP risquaient fortement de ne pas aboutir à temps pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, le Parlement européen [a demandé](#) à la Commission de présenter rapidement une proposition de [plan d'urgence concernant le CFP](#) afin de protéger les bénéficiaires des programmes de l'Union en garantissant la continuité du financement et de l'exécution. Le 15 mai 2020, le Parlement [a appelé de ses vœux](#) un CFP ambitieux et un plan de relance, en amont de la présentation par la Commission, le 27 mai, de ses propositions révisées relatives au CFP 2021-2027.

Position du Parlement européen

La commission des budgets (BUDG) du Parlement a adopté son [rapport](#) le 27 mai 2020. Ce rapport souligne que le budget 2021 de l'Union «devrait être le premier d'un CFP 2021-2027 actualisé, réorienté et très ambitieux». Le budget 2021 devrait «atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et [...] soutenir la relance, en se fondant sur le pacte vert européen et la transformation numérique». Le rapport indique qu'aucun État membre de l'Union ne pourrait, à lui seul, financer un plan de relance massif pour faire face à la crise du coronavirus et que le plan de relance doit comporter un volet consacré aux investissements financé par le budget de l'Union à partir de 2021. Le rapport souligne en outre que le plan de relance doit s'appuyer sur le pacte vert pour l'Europe et la transformation numérique de nos sociétés. Il rappelle que la crise actuelle ne doit pas brider l'ambition de progresser dans la réalisation de l'objectif consistant à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050.

Le rapport rappelle la position concernant le CFP 2021-2027 que le Parlement défendait avant la crise du coronavirus, depuis novembre 2018, et selon laquelle les crédits d'engagement devraient être fixés à 1 324,1 milliards d'EUR aux prix de 2018, mais souligne que des crédits supplémentaires importants sont nécessaires pour répondre à la crise actuelle.

Le rapport rappelle que le plafond global des paiements doit tenir compte des engagements restant à liquider à la fin de 2020, dont le prochain CFP devra se charger. Il souligne que le Parlement a demandé à la Commission de proposer un plan d'urgence concernant le CFP fondé sur la prorogation automatique des plafonds de 2020.

EPRS Orientations du Parlement pour le budget 2021 de l'Union: Section III - Commission européenne

Les orientations telles qu'adoptées en séance plénière serviront de base de discussion à la délégation du Parlement européen qui participera au trilogue budgétaire avec le Conseil et la Commission européenne, prévu le 16 juillet 2020.

Procédure budgétaire: [2019/2213\(BUD\)](#); commission compétente au fond: BUDG; rapporteur: Pierre Larrouturou (S&D, France).

